

Reims.fr

ÉDITOS

CHAQUE GESTE COMPTE

La ville de Reims agit sur plusieurs leviers pour accompagner sa transition écologique et faire évoluer progressivement le territoire vers un modèle plus résilient, plus sobre en carbone et plus agréable à vivre.

Les actions engagées concernent notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics, le développement des énergies renouvelables avec la mise en place d'un quatrième réseau de chaleur, ainsi que l'installation de panneaux solaires sur les infrastructures municipales. En matière de mobilité, plusieurs aménagements favorisent les modes doux et actifs, avec le déploiement de nouvelles lignes cyclables.

L'adaptation au changement climatique s'appuie également sur une évolution de la gestion des espaces urbains : extension des surfaces végétalisées, travaux de désimperméabilisation, notamment dans les cours d'école, et intégration de la nature dans les opérations urbaines, qu'il s'agisse des quartiers prioritaires ou de secteurs en renouvellement comme les Berges de Reims ou le port Colbert.

La transition écologique implique l'ensemble des acteurs du territoire. Plusieurs dispositifs visent à accompagner les habitants. Parmi elles, l'aide à l'achat de vélos ou à la reconversion des véhicules polluants, des actions éducatives ou encore des initiatives liées à l'alimentation durable. Les services municipaux contribuent également à cette dynamique, notamment à travers des pratiques de tri, de gestion responsable des ressources ou de sobriété numérique.

En somme, ce rapport présente la diversité de ces démarches et les outils mobilisés pour accompagner l'évolution du territoire. Une démarche collective, où chaque geste compte.

Arnaud ROBINET
Maire de Reims

Réintroduire la nature en ville, créer des îlots de fraîcheur, désimperméabiliser les sols, planter des essences adaptées au changement climatique, combler les zones de carence en espaces verts, lutter contre l'érosion de la biodiversité : ces enjeux structurent les actions menées.

La nature apporte de nombreux bénéfices : climatiques, écologiques, mais aussi de bien-être et de sérénité, tout en améliorant le cadre de vie des Rémoises et des Rémois. Ville et nature n'ont jamais cessé d'être liées, et l'adaptation au changement climatique constitue aujourd'hui un défi essentiel pour la cité des Sacres.

Catherine CHOPART
Adjointe au maire déléguée à la nature en ville

SOMMAIRE

1. CLIMAT ET ÉNERGIE 5

1.1 RENOUVELLEMENT URBAIN : des actions exemplaires 6

1.2 VOIRIE : des choix durables 8

1.3 MOBILITÉS : à la recherche du meilleur équilibre 10

1.4 BÂTIMENTS MUNICIPAUX : performances et sobriété 12

1.5 ÉNERGIES RENOUVELABLES : un potentiel à exploiter 14

2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT 16

2.1 PROPRETÉ URBAINE : Reims atteint la 2e étoile du label « Ville Éco-propre » 17

2.2 SANTÉ ET SOLIDARITÉ : observer, prévenir et répondre aux besoins 19

2.3 ESPACES VERTS : la nature regagne du terrain en ville 21

2.4 PROJETS URBAINS : le rapport nature-ville repensé 23

3. SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT 25

3.1 AIDES : la ville soutient les efforts individuels 26

3.2 JEUNESSE : la transmission de valeurs autour de la nature 27

3.3 RESTAURATION SCOLAIRE : de bonnes habitudes à prendre 29

3.4 GRAND PUBLIC : une grande diversité d'approches 31

4. ADMINISTRATION ET EXEMPLARITÉ 33

4.1 DÉMARCHE RESPONSABLE : une dynamique globale 34

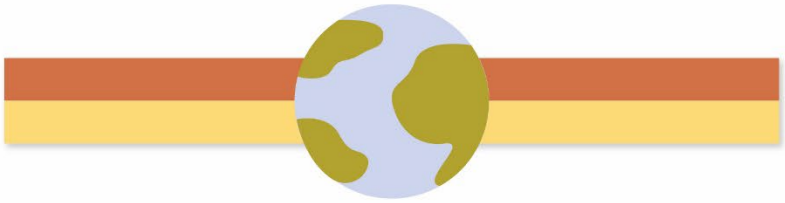
4.2 AGENTS ENGAGÉS : la transition se vit au quotidien 37

4.3 ACHATS RESPONSABLES : dans une spirale vertueuse 39

4.4 NUMÉRIQUE RESPONSABLE : la transformation en action 41



1 Climat et énergie



1.1 RENOUVELLEMENT URBAIN : des actions exemplaires

Afin de contribuer à la transition écologique et de lutter contre la précarité énergétique, la ville de Reims et le Grand Reims déclinent avec les bailleurs sociaux le programme ambitieux de réaménagement des espaces publics et de rénovation énergétique des logements, notamment dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU).

Augmenter le nombre de rénovations performantes de logements

Pour soutenir la production et les performances énergétiques des logements sociaux qui représentent un tiers du parc de logements rémois, la ville de Reims accorde des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux pour leurs projets de construction, d'acquisition ou d'amélioration. Entre septembre 2024 et septembre 2025, elle s'est engagée à hauteur de 76 M€ sur 27 dossiers concernant 3 353 logements. 77 % des dossiers portent sur des opérations de réhabilitation/résidentialisation incluant la rénovation énergétique.

Aménager des espaces publics durables

Toutes les opérations du NPRU menées par la ville de Reims et le Grand Reims prennent en compte les enjeux du développement durable. Les nouveaux aménagements répondent à la fois à la stratégie de gestion des eaux pluviales du Grand Reims, à la démarche Reims Nature et à l'amélioration des mobilités et de l'éclairage public.

En 2024-2025 :
Voirie : les rues Sadi Lecointe (Europe), Coubertin, Bettinger, Charlot et Casanova (Orgeval), l'îlot H (Châtillons) ont été aménagées selon ces prescriptions.

Parcs et squares urbains : démarrés en octobre 2024, les travaux d'aménagement du parc Jean Moulin (Europe) se sont concentrés sur l'usage du parc (fontaine, aire de jeux, théâtre de verdure). Le parc Arago s'est étendu sur l'ancienne allée des Limousins et son parking (Croix-Rouge) ; la réfection du parc Dufy s'est achevée par la pose de l'éclairage public rénové (Croix-Rouge). Le parc Benazir Bhutto (Orgeval) a été agrémenté d'une quinzaine d'arbres fruitiers dans le cadre de l'appel à projet Quartiers Fertiles de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Places : la place Jean Moulin est entrée en phase travaux en novembre 2024 pour l'aménagement des allées du centre commercial et de la liaison avec le parc (revêtements en béton clair, fosses d'infiltration, plantations d'arbres, rénovation de l'éclairage public). La démolition de l'ancienne maison de quartier des Châtillons en 2025, consécutive à la livraison du nouvel équipement, sera suivie d'un nouvel aménagement public végétalisé de la place des Argonautes dans les années à venir. Soumis à concertation, le projet est en cours d'études.

École : les travaux de désimperméabilisation de la cour d'école Charpentier ont été effectués.

Marchés publics : les marchés publics de travaux passés par la ville de Reims et le Grand Reims comportent tous une clause d'insertion par l'activité économique égale à 5 % du volume estimé d'heure de travail. Les heures d'insertion sont suivies dans le cadre d'un guichet unique pour tous les maîtres d'œuvre du NPRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain) rémois.

CHIFFRES CLÉS

76 M€ de garanties d'emprunts

accordées par la ville de Reims, dont 73 M€ pour des opérations incluant une rénovation énergétique

2,3 M€ environ

pour la requalification du parc Jean Moulin

1.2 VOIRIE : des choix durables

Pour la rénovation de la voirie, l'optimisation de ses usages alternatifs ou encore la gestion de l'éclairage public, la collectivité fait des choix durables qui améliorent la résilience du territoire face au changement climatique.

Adapter les voiries au changement climatique

Les techniques et matériaux mis en œuvre lors des rénovations de voirie sont choisis pour favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales et préserver la ressource en eau. C'est le cas par exemple passage Lebeau et boulevard Louis Barthou où des enrobés poreux ont été utilisés et rue Auguste Redon et rue du Bois d'Amour où l'infiltration à la parcelle a été privilégiée.

Des expérimentations sont en cours sur des enrobés alternatifs : enrobé végétal clair permettant de réduire de quelques degrés la température au sol par rapport à un enrobé noir, enrobé phonique capable d'absorber une partie des bruits routiers, comme testé actuellement rue de Neufchâtel.

L'utilisation des mâchefers d'incinération des ordures ménagères issus de l'Unité de Valorisation Énergétique s'est généralisée dans le Grand Reims. Elle est mise en œuvre chaque fois que possible, en fonction des disponibilités des matériaux et des conditions climatiques.

Aménager l'espace public en faveur des modes actifs

Les dispositifs de voirie destinés à faciliter la circulation des piétons et des cyclistes sont en augmentation. La rue Henri IV a été bornée pour pouvoir passer en mode chrono-piétonisation le week-end depuis la rue Désaubeau jusqu'à la rue des Écrevées. Une zone de rencontre a été aménagée à la hauteur du parvis du Chanoine Warnier et la rue des Capucins est traitée en zone 30, avec sens unique cyclable depuis la rue Libergier puis en double sens jusqu'à la rue Henri-Jadart. Le tronçon Talleyrand de la ligne 1 du plan « Reims à vélo » a été mis en place sur la voie des Sacres.

Le réseau d'itinéraires cyclables a été étendu aux rues Fernand-Cerveaux et Roger-Aubry, boulevard Louis Barthou, passage Lebeau, rues de Nanteuil et Auguste Redon. Au total, 1 920 nouveaux mètres linéaires d'aménagements ont été créés.

Un projet de consigne vélo, collective et sécurisée, est en cours de réalisation. Ce nouveau service sera géré par Grand Reims Mobilités. Les sites d'implantation ont été validés. Il viendra en complément des arceaux à vélo, dont 135 supplémentaires ont été installés à Reims.



Développer un outil d'hypervision des infrastructures urbaines

La plateforme d'hypervision urbaine continue de se mettre en place. Les résultats escomptés sont multiples :

- moderniser la gestion opérationnelle des infrastructures urbaines ;
- accompagner les services dans une transformation progressive des pratiques, pour s'appuyer davantage sur la donnée pour orienter les décisions et politiques publiques ;
- favoriser la transversalité et l'agilité des services de la collectivité pour répondre aux besoins des citoyens (réactivité face aux incidents, réduction des silos métiers, etc.). Sur ce point, un chaînage informatique a été développé pour mieux tracer, prendre en compte et suivre les demandes des usagers.

Après une phase de test sur l'éclairage public depuis janvier 2025, le dispositif est étendu à la signalisation lumineuse tricolore et à la voirie depuis août 2025.

Adapter l'éclairage public aux enjeux environnementaux

Le remplacement des sources énergivores à Reims et dans les communes de l'ex-Reims Métropole se poursuit avec pour objectif le passage en LED de 14 000 points lumineux, pour un gain énergétique annuel à terme de 4 700 000 kWh, soit une baisse de 571 tonnes d'équivalent CO_2 par an. Pour des raisons budgétaires, ce programme devrait s'étaler au-delà de 2028. Entre 2024 et 2025, 2 000 points lumineux supplémentaires ont été convertis en LED, entrainant une baisse de la consommation de 7,14 %.

La température d'éclairement, qui fait référence à la couleur produite par la lampe, est maintenue à 2 700 K sur le domaine public courant et à 2 200 K sur les espaces verts afin de favoriser la biodiversité, conformément à la norme en vigueur. Dans un objectif de maîtrise des consommations, le niveau est abaissé de 50 % à partir de 20h et de 70 % à partir de 22 h, puis rétabli à 100 % à 5 h du matin jusqu'à l'extinction en journée.

Pour ce qui concerne la télégestion du réseau via l'hyperviseur, le développement des connecteurs est en cours de finalisation. Quatre fournisseurs de nœuds de communication (point de connexion qui reçoit, stocke et envoie des données) sont associés à la démarche. Les premiers tests en conditions réelles sont prévus en octobre 2025. À ce jour, seuls les compteurs Linky sont reliés à l'hyperviseur.

CHIFFRES CLÉS

- 7,14 %

de consommation d'énergie grâce au passage en LED de 2 000 points lumineux

1 920 mètres linéaires

d'aménagements cyclables de plus et 135 nouveaux arceaux à vélo installés à Reims

1.3 MOBILITÉS : à la recherche du meilleur équilibre

Reims est au cœur d'une politique des transports dont l'enjeu est de fluidifier les déplacements, mais aussi d'encourager le report des usagers vers des modes moins impactants de façon à réduire les pollutions liées aux déplacements.

Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements

La pratique du vélo continue de progresser, confirmant la dynamique de ces dernières années favorisée par de nouveaux services et infrastructures déployés sur le territoire de la ville de Reims et du Grand Reims.

Des études ont été lancées en 2025 pour la création de deux nouvelles lignes (Porte de Paris (6) et Cartonnerie (9)) du plan « Reims à vélo ».

Le totem vélo implanté sur la Coulée verte depuis septembre 2024 a comptabilisé plus de 180 000 passages, soit une moyenne journalière d'environ 500 passages. Le site de comptage le plus fréquenté est celui du pont de Vesle qui, de décembre 2024 à août 2025, a enregistré 850 000 passages.

1 671 cyclistes ont rejoint la communauté Grand Reims sur Géovelo, l'application gratuite d'itinéraires vélo sécurisés et adaptés. En un an, ils ont parcouru près de 174 000 km sur le territoire, enregistré près de 250 000 trajets et calculé plus de 140 000 itinéraires.

Le service de location Zebullo étend son maillage : 2 nouvelles stations ont été installées en février 2025 à Cormontreuil-Louvois et en mars 2025 à Tinqueux-Boucicaut, pour un total actuel de 66 stations.



Améliorer l'attractivité du réseau de transports en commun

Les travaux des deux lignes de bus à haut niveau de service qui viendront étoffer l'offre de transport en commun dans l'agglomération rémoise se poursuivent.

Le Salon des nouvelles mobilités qui s'est tenu en mars 2025 au parc des expositions a été l'occasion de présenter au public toutes les offres de mobilité et de transports disponibles et à venir, et notamment les lignes de bus à haut niveau de service et le système de billettique qui sera mis en œuvre avec ses nouvelles fonctionnalités à l'automne 2025. Intervenant sur la table ronde « Quels leviers pour garantir une mobilité décarbonée plus accessible ? », le maire de Reims et président du Grand Reims a exposé la stratégie et les actions portées par la collectivité dans ce sens.

Décarboner le parc de bus

Le parc de bus de Grand Reims Mobilité poursuit sa transition énergétique pour atteindre l'objectif de 100 % de véhicules propres fin 2029. Sont attendus fin 2025 six véhicules roulant au biocarburant HVO destinés aux lignes express et au transport à la demande zonal et 12 véhicules articulés 100 % électriques affectés aux lignes fortes du réseau. Ces derniers seront alimentés par une station de charge lente équipée de 22 points de recharge, fonctionnelle en novembre 2025.

Pour circuler sur les nouvelles lignes à haut niveau de service, 20 bus 100 % électrique ont été commandés au constructeur Heuliez/IVECO, dont le premier spécimen a été exposé en juin. Une station de charge lente a été construite pour les alimenter. Elle pourra accueillir 32 bus et leur fournir la puissance suffisante pour effectuer leur journée.

CHIFFRES CLÉS

Près de 800 vélos

classiques ou spécifiques (pliants, cargos, longtails…) louables de un mois à un an auprès de Grand Reims Mobilités

558 aides

à l'achat d'un vélo attribuées par la ville de Reims pour un total de 72 000 € en 2024

66 stations

Zebullo, dont 2 nouvelles

1.4 BÂTIMENTS MUNICIPAUX : performances et sobriété

La collectivité contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie sur son territoire notamment en recherchant la sobriété et l'efficacité énergétique dans chaque opération sur son patrimoine.

Adapter les bâtiments scolaires

C'est une école Dauphinot fortement renouvelée qui a été inaugurée en septembre 2024 et rouverte à la scolarité après huit ans d'inoccupation. Comme pour chaque intervention sur le patrimoine municipal, les principes de la rénovation durable ont été appliqués pour l'adapter au changement climatique, améliorer le confort thermique et favoriser les économies d'énergie : changement des fenêtres, renforcement de l'isolation, mise en place d'une gestion intelligente et à distance des équipements de chauffage et de ventilation, désimperméabilisation et végétalisation de la cour, gestion de la collecte de l'eau d'une partie des toitures.

Des travaux ponctuels et ciblés « efficacité énergétique » ont été menés dans plusieurs établissements scolaires en 2025, dont la rénovation de la couverture à l'école élémentaire Sully et à l'école maternelle Édith Pouply pour renforcer l'isolation et le confort d'été.

Pour réduire significativement l'empreinte carbone du groupe scolaire Maison Blanche et assurer un confort optimal aux enfants et aux équipes éducatives, la Ville a remplacé le système existant par une installation de chauffage hybride combinant chaudière à gaz et pompes à chaleur. Des travaux de génie climatique ont également été entrepris à la maternelle Auvergnats et à l'Amicale Jamin qui vont permettre de réaliser entre 10 et 20 % d'économies d'énergie.



Réduire l'impact des équipements sportifs

Les travaux de rénovation et de modernisation entrepris par la Ville pour ses équipements sportifs intègrent des solutions pour limiter la consommation d'énergie : amélioration de l'isolation des bâtiments pour limiter les déperditions thermiques, mise en place de systèmes de variation d'éclairage pour renforcer l'efficacité énergétique des infrastructures, installation d'éclairages LED pour réduire jusqu'à 65 % les dépenses énergétiques. En 2025, cette démarche concerne particulièrement les gymnases Roland Bourgoin, Ruisselet, Roux, les stades Auguste Delaune, Georges Hébert, des Thiolettes, Géo André, Edmond Michelet, le skate-park Léo Lagrange.



La piscine Château d'eau fait l'objet depuis septembre 2024 de travaux de rénovation qui incluent la création d'une toiture bioclimatique avec installation de 194 panneaux photovoltaïques d'une capacité de production de 98 MWh/an dont 92 pour l'autoconsommation. L'objectif est également d'atteindre le niveau 2 du label « Bâtiment biosourcé » en intégrant dans le projet au moins 30 kg/m² de matériaux biosourcés.

Imposer des clauses environnementales

À l'occasion de la relance des marchés de travaux d'entretien, de rénovation, de réparation et d'amélioration des bâtiments, la ville de Reims et le Grand Reims ont intégré des clauses environnementales, telles que le recours exclusif à du bois issu de forêts durablement gérées et labellisé PEFC ou FSC pour les menuiseries, ou des produits « Éco Label » ou « NF environnement » pour les peintures et sols souples. Par ailleurs, la valeur environnementale des offres est appréciée à hauteur de 10 % dans les critères d'attribution : 5 % sur la gestion des déchets, 5 % sur l'approvisionnement, les déplacements, la réutilisation des matériaux issus des chantiers.

CHIFFRES CLÉS

1,5 M€
de budget consacré à la rénovation énergétique des bâtiments municipaux

1,1 M€
consacrés aux travaux de génie climatique dans les écoles

10 %
accordés à la valeur environnementale des offres dans les procédures de passation des marchés publics

1.5 ÉNERGIES RENOUVELABLES : un potentiel à exploiter

La ville de Reims, aux côtés du Grand Reims, est engagée dans le développement progressif des énergies renouvelables, cherchant à connaître son potentiel et à exploiter toutes les opportunités.

Identifier les zones d'accélération des EnR (Énergies Renouvelables)

Le schéma des énergies renouvelables du Grand Reims se construit. Depuis un an, la Communauté urbaine accompagne les communes dans l'identification des zones d'accélération aux EnR, y compris la ville de Reims, ainsi qu'en fait obligation la loi APER. Le sujet a été débattu à la ville de Reims, engagée dans cette démarche.

Augmenter la production d'énergies renouvelables

Disposant d'un patrimoine dont le potentiel mérite d'être valorisé, la ville de Reims met à disposition des emprises foncières et en toiture pour le développement du photovoltaïque sur son territoire**.** En plus d'être éco-exemplaire, cette démarche lui permet de maîtriser les coûts de fourniture de l'électricité dans des projets d'autoconsommation. En 2024 et 2025, des panneaux solaires ont été posés au-dessus de l'école maternelle Jean d'Autan et de la maison de quartier des Châtillons pour une puissance installée, respectivement de 31,15 kWc (kilowatt-crête*) et 18,7 kWc. La piscine Château d'eau et le gymnase Courcelles vont être à leur tour prochainement équipés.

Valoriser les énergies industrielles de récupération

Une mise à jour du schéma directeur des réseaux de chaleur, adopté en 2019, est en cours de réalisation.

Trois réseaux de chaleur sont actuellement en service à Reims : Croix Rouge, alimenté par 85% d'EnR et de récupération, dont la chaleur fatale du centre de valorisation énergétique Remival ; Orgeval, renouvelé en 2023 (80% d'EnR) ; et, depuis 2020, Saint-Remi (70 % d'EnR et de récupération), porté par Dalkia, en partie alimenté par l'énergie de récupération de la verrerie O-I Glass. Les trois réunis permettent de chauffer au total plus de 23 000 équivalents-logements, dont des infrastructures publiques comme des écoles, une maison de quartier et le musée Saint-Remi.
En septembre 2025, l'extension du réseau de Croix-Rouge vers les quartiers Wilson, Sainte-Anne, Comédie a été validée, afin de faire bénéficier, au plus grand nombre d'une chaleur renouvelable.
Par ailleurs, l'extension du réseau Saint-Remi a été actée en septembre 2025 pour une réalisation en 2026. En attendant, la densification de ce réseau a été menée avec les travaux de raccordement de l'immeuble de la Caisse Primaire d'assurance maladie.



Le quartier Europe a été identifié par le schéma directeur des réseaux de chaleur du Grand Reims comme présentant le potentiel de développement d'un réseau de chaleur urbain. Alimenté par un mix énergétique bas carbone, il permettra de remplacer des chaudières 100 % gaz au sein du patrimoine social et pourra s'étendre au centre-ville. Une procédure de consultation a été lancée en vue de sa création, laquelle a été finalisée en septembre 2025, avec l'attribution du contrat de Délégation de Service Public.

** Le Kilowatt-crête correspond à une capacité à délivrer une puissance maximale électrique de 1000 Watts*

CHIFFRES CLÉS

Plus de 23 000 équivalents-logements

chauffés par les réseaux de chaleur à Reims

Décision du raccordement de 54 nouvelles sous-stations

dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur de Croix-Rouge



2 Urbanisme et environnement

2.1 PROPRETÉ URBAINE : Reims atteint la 2e étoile du label « Ville Éco-propre »

La propreté urbaine tient à cœur aux habitants, mais dépend aussi de leur comportement et de leur civisme. Tout en balayant devant sa porte, la ville de Reims les incite à prendre part à l'effort d'amélioration de leur cadre de vie.

Mesurer les progrès

Reims a volontairement intégré la démarche qualité « Ville Éco-propre » en 2024, adoptant la méthodologie et la grille d'évaluation de l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine). Des relevés effectués chaque mois dans 38 secteurs de la ville permettent d'évaluer l'état de propreté de ses espaces publics et d'apporter les réponses nécessaires. La 2e étoile qu'elle a obtenue en 2025 correspond au 2e échelon de la démarche qui en compte cinq. Elle atteste de la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à améliorer la contribution positive des usagers.

Lutter contre les mégots

De nouveaux espaces « sans tabac » ont été installés devant 45 écoles entre septembre 2024 et septembre 2025. Positionnés dans des zones très fréquentées par les enfants, ils servent à la fois à protéger leur santé et l'environnement.



L'installation de cendriers sur les arrêts de tramway et de bus a débuté en 2025, de même que la pose d'éteignoirs sur les corbeilles de rue. Plus de 7 000 cendriers de poche ont été distribués sur de nombreuses manifestations et événements.

14 animations de type « mégothon » (opération de ramassage des mégots) ont été proposées dans les écoles en mai 2025. Les mégots collectés durant ces opérations sont traités par la start-up Tchao Mégot qui les dépollue et les recycle comme isolant pour le bâtiment ou le rembourrage textile.

Lutter contre les dépôts sauvages

Les six agents assermentés intervenant au nom de la ville de Reims ont identifié des responsables de dépôts sauvages et procédé à leur encontre à la refacturation des frais d'enlèvement des déchets pour un total d'environ 30 000 €.

Mais aussi :

Plus de 600 tonnes de feuilles mortes retirées de la voie publique chaque année depuis 25 ans et transformées en compost offert au printemps aux habitants du Grand Reims.

Utilisation, pour le nettoiement des rues, des eaux de vidange des piscines municipales et des réserves incendie des professionnels, des eaux issues de l'usine de traitement de l'eau potable et des eaux de pluie, à hauteur de 500 m^3 par mois.

Désherbage des espaces publics effectué avec des moyens mécaniques (débroussailleuses à disque denté, outils forgés…) ou naturels (vinaigre blanc homologué).

CHIFFRES CLÉS

600 tonnes
de feuilles mortes valorisées en compost

500 m^3
d'eaux industrielles valorisées par mois

7 000 cendriers de poche
distribués

36 animations
de sensibilisation sur la thématique générale « propreté » organisées dans les écoles ainsi que neuf marches de nettoyage avec des associations

2.2 SANTÉ ET SOLIDARITÉ : observer, prévenir et répondre aux besoins

L'Observatoire local de la santé* a produit une publication en mars 2025. Outil au service du 3e Contrat Local de la Santé (CLS3) 2024-2028, il y présente un état sanitaire de la population rémoise à travers notamment les facteurs environnementaux.

Créer un environnement favorable à la santé

Espaces sans tabac : Reims s'est engagée à mettre en place des espaces sans tabac devant les 49 écoles élémentaires de la ville d'ici 2026. 45 sont déjà en place. Il s'agit de préserver l'environnement et de multiplier à travers la ville les espaces publics conviviaux et sains, mais aussi de réduire l'incitation au tabagisme des jeunes et d'encourager l'arrêt du tabac dans la population adulte.

Végétalisation : hors parcs et jardins, le niveau de végétalisation n'est pas homogène sur la ville. Les secteurs les plus déficitaires sont le centre-ville, l'est du quartier Cernay-Épinettes-Jamin-Jaurès, le sud du quartier Charles-Arnould-Clairmarais et le nord du quartier Barbâtre-Saint-Remi-Verrerie. Les projets actuels vont dans le sens d'un rattrapage, en cohérence avec le projet Reims Nature.

Confort thermique : l'inconfort thermique causé par les chaleurs estivales touche une partie importante de la population, et spécialement les habitants les plus vulnérables. Les projections climatiques à l'horizon 2050 annoncent une augmentation du nombre annuel de jours très chauds (+ 3 à 5 par an) et de nuits très chaudes (multiplié par 5) qui ne pourra qu'amplifier les problèmes sanitaires. Ce phénomène de surchauffe urbaine et d'îlots de chaleur urbains a été cartographié en 2025 pour guider les projets d'adaptation au changement climatique.

Qualité de l'air : depuis 2020, plus aucun polluant ne dépasse les valeurs règlementaires. Le niveau des concentrations des six polluants atmosphériques a marqué une baisse en 2024, confirmant la bonne dynamique de la situation locale, laquelle reste toutefois perfectible si l'on veut contenir les cas d'asthme dans la population infantile et converger vers les valeurs de la directive européenne, révisée en 2024 et entrant en vigueur en 2025.

Qualité de l'eau : l'eau du robinet est le produit de consommation courante le plus contrôlé, avec un nombre de paramètres mesurés de plus en plus important. Pour continuer d'obtenir des résultats conformes aux valeurs sanitaires et améliorer sur le long terme la qualité globale de l'eau, la collectivité mène des actions préventives et étudie des solutions de traitement des polluants émergeants.

Alimentation durable : la part de « produits durables et de qualité » proposés aux enfants du 1er degré dans la restauration scolaire rémoise est en progression. Ils sont en partie issus des filières locales. Toutefois, la hausse des prix très sensible sur les denrées alimentaires ne permet pas de se rapprocher plus rapidement de l'objectif fixé par la loi EGAlim.

Nuisances sonores : les risques auditifs constituant un problème de santé publique identifié dans le Contrat Local de Santé 3, la Ville maintient sa surveillance des lieux diffusant des sons amplifiés pour s'assurer du respect de la règlementation par les professionnels.

Agir pour une ville plus inclusive

La Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes en situation de Handicap (CIAPH) de la ville de Reims et du Grand Reims a été réactivée en 2024 et intervient sur les sujets suivants : les établissements recevant du public, la voirie et les transports, l'habitat, l'autonomie, l'inclusion et la citoyenneté.

Une annexe « accessibilité » a été ajoutée au plan de mobilité 2025-2035. Elle a été travaillée avec les associations de personnes en situation de handicap. Le suivi et la maintenance des feux sonores est l'un des points qu'elles ont fait inscrire.

Les associations et les professionnels du handicap ont été aussi consultés dans le cadre des projets de requalification des places Colin, Godinot, du Chapitre et des Berges de Reims pour affiner les aménagements et rendre les sites accessibles à tous.

Au titre de l'inclusion numérique, la collectivité a organisé à l'hôtel de ville de Reims en décembre 2024 un événement Numérique En Commun (NEC) pour une centaine de participants. Également, des ateliers sont organisés régulièrement à destination des acteurs de l'inclusion numérique de Reims : 10 depuis septembre 2024, ayant réuni 257 personnes.

Améliorer la santé mentale des jeunes

Le service d'écoute téléphonique nocturne Nightline Reims lancé en 2024 en partenariat avec la ville de Reims a pour objet de soutenir la santé mentale des étudiants. En un an, 229 contacts ont été pris en charge par une vingtaine de bénévoles formés, eux-mêmes étudiants, et une quarantaine d'actions de sensibilisation organisées, permettant de toucher plus de 2 000 étudiants.

Mais aussi :

Organisation régulière d'ateliers de cuisine collectifs avec des partenaires de la Ville (Maison de la Nutrition, association Les Bons Restes) au profit, entre autres, des bénéficiaires de l'Épicerie sociale et solidaire qui peuvent également profiter de stands de dégustation sur place pour travailler sur l'équilibre alimentaire.



Poursuite du partenariat avec l'École des Jardiniers qui fournit à l'Épicerie sociale et solidaire de légumes bio (1 900 kg en 2024).

CHIFFRE CLÉ

45 espaces
sans tabac mis en place devant les écoles

** Piloté par l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de prospective de la Région de Reims*

2.3 ESPACES VERTS : la nature regagne du terrain en ville

Sur la lancée de son programme Reims Nature, la ville de Reims étend, par de nouveaux aménagements, son patrimoine vert dont elle fait un moyen de lutte contre les effets du changement climatique.

Mettre à disposition un espace vert à moins de 300 mètres de chaque habitant

La stratégie Reims Nature produit ses effets dans les quartiers qui étaient carencés en espaces verts, grâce à de nouveaux aménagements ou des rénovations de parcs et squares, tels que Épinettes, Roger Copitet, Jean Moulin, Guillaume Apollinaire, Bois d'Amour, etc. En 2025, 56 000 m² d'espaces verts supplémentaires ont été créés.

Deux nouvelles récompenses sont venues souligner une fois encore la qualité d'aménagement des Promenades : prix d'or et prix du public aux Victoires du Paysage 2024 et 1er prix du Garden Heritage Award 2025.

Déjà labellisée « Territoires engagés pour la nature » sur la période 2021-2024, la ville de Reims voit son engagement reconnu et validé pour une nouvelle durée de trois ans (2025-2027). Son plan d'action en faveur de la biodiversité prévoit notamment un recensement des données bibliographiques de la faune et de la flore existantes et leur formalisation dans le SIG (Système d'Information Géographique), la continuation du projet « Reims Nature », la poursuite des actions de communication et de formation.

Lutter contre les îlots de chaleur urbains

Une approche fine, conciliant climat, usages, patrimoine et lien social, a présidé à la création ou à la rénovation d'espaces majeurs en 2025 :

- le parc Guillaume Apollinaire, ouvert à l'été 2025 : arbres existants valorisés, création de nouveaux usages, intégration de plantations nourricières ;
- le parc Sadi Lecointe, inauguré le 25 juillet 2025 : densification végétale pour lutter contre les îlots de chaleur ;
- le parc du Bois d'Amour, inauguré le 28 août 2025 : renforcement de la biodiversité végétale, essai de végétaux résistants à la sécheresse ;
- le square Chevrier, rouvert en février 2025 : offre végétale renforcée intéressante du point de vue de la biodiversité.

La désimperméabilisation des cours d'école avance. Le but recherché : maximiser l'infiltration des eaux pluviales et favoriser la nature en ville et créer des îlots de fraicheur. Deux gros chantiers au groupe scolaire Charpentier et à l'école élémentaire Gilberte Droit sont représentatifs de cette démarche de fond : pose d'enrobé clair perméable et de pavés drainants, espaces végétalisés, plantations d'arbres, arbustes et couvre-sols.

Préserver le patrimoine arboré

La charte de l'arbre : élaborée de manière collaborative depuis 2023, elle a été signée le 6 mars 2025 par une vingtaine d'organismes. Importante pour la préservation du patrimoine arboré de Reims, elle établit des principes partagés autour de la plantation, de l'entretien et de l'intégration de l'arbre en ville.



Réduire la consommation d'eau de la collectivité

Le parc de cuves de récupération d'eau pour l'arrosage a été augmenté de trois nouvelles unités enterrées : au jardin d'horticulture Pierre Schneiter (4 800 l.), à la direction des services

numériques place des Droits de l'Homme (4 800 l.) et rue Eugène Guillaume (10 000 l.). Deux équipements vont arriver en complément : au parc de Champagne (4 800 l.) et sur les Berges du canal (20 000 l.). Objectif : tendre vers un arrosage 100 % autonome, hors sécheresse extrême.

Mais aussi :

Réitération du fauchage tardif sur plusieurs sites pour favoriser la reproduction de la faune locale et la biodiversité floristique.

Reprise des massifs, replantations, paillage et mise en place, à titre expérimental, d'une prairie fleurie au square Colbert.

Jardin éphémère déployé à l'été 2025 au musée Saint-Remi sur le thème « Le sacre de la végétation » pour célébrer la nature en ville.

Reconduction en 2025 de la campagne anti-myriophyllum (plante aquatique invasive) au plan d'eau du parc Léo Lagrange avec arrachage mécanique, biotraitement et introduction d'un colorant bleu empêchant la photosynthèse, sans danger pour la faune.

CHIFFRES CLÉS

873 arbres, 131 conifères et près de 20 000 arbustes
plantés à l'hiver 2024-2025

42 arbres, 774 arbustes et 6 conifères
plantés dans 18 écoles

56 000 m²
d'espaces verts supplémentaires en 2025 pour un total de 371 ha

+ 11 parcs et jardins
depuis 2021

2.4 PROJETS URBAINS : le rapport nature-ville repensé

La valorisation des patrimoines, le recyclage urbain et l'amélioration du cadre de vie sous-tendent trois grands projets urbains qui vont offrir en pleine ville de nouveaux espaces d'activités, de nature et de transport propre, en correspondance avec le programme Reims Nature.

Reconstruire la ville sur elle-même

Le réinvestissement progressif des différents espaces en friche du quartier Port Colbert obéit à deux objectifs durables : reconstruire la ville sur elle-même et développer la nature en ville. En 2025, les grues sont concentrées sur le secteur Magasins Généraux. Dans la perspective d'ouverture à la rentrée 2026 du nouveau pôle d'enseignement supérieur regroupant l'ESAD et NEOMA Business School, la collectivité réalise l'aménagement d'un parvis, d'une allée végétalisée dédiée aux modes doux et d'un parc qui contribuera à la renaturation du site. Jardin d'expérimentation et de recherche sur le choix des essences -notamment une palette adaptée aux changements climatiques-, ce « parc des Écoles » servira aussi à infiltrer une partie des eaux pluviales.

Améliorer le cadre de vie

La reconquête du canal avec la création des Berges de Reims entre les rues de Vesle et de Venise est l'un des axes majeurs du programme Reims Nature. Le projet vise à transformer les abords du canal (rive droite et rive gauche) en un espace apaisé, végétalisé et ouvert à la promenade pour reconnecter durablement la ville à son canal. Les travaux effectués en 2025 ont consisté à préparer le terrain (réseaux, terrassements, fontainerie…) en vue de l'aménagement de la promenade le long du canal, de la place dans l'axe de la rue Libergier et de la réouverture de la halte nautique.

Renforcer la qualité urbaine

Dans le cadre de la requalification en profondeur de la voie des Sacres où circuleront les Bus à Haut Niveau de Service, les travaux de réseaux, de voirie et d'embellissement se sont poursuivis en 2025. Les nouveaux aménagements qui assureront l'accessibilité pour tous font la part belle aux mobilités douces, à la gestion intégrée des eaux pluviales et aux plantations en pleine terre avec des essences adaptées aux sols et aux conditions climatiques locales. Avant même leur achèvement, la ville de Reims a été récompensée pour ce projet par une Marianne d'or au palmarès 2025.



CHIFFRES CLÉS

3 000 m²

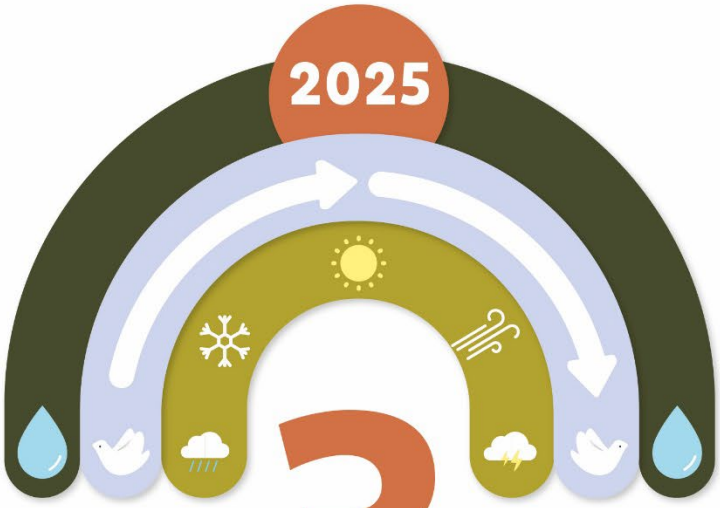
pour le futur parc des Écoles et 2,4 ha de sols végétalisés sur le secteur Magasins Généraux et Port Colbert

2,5 ha environ

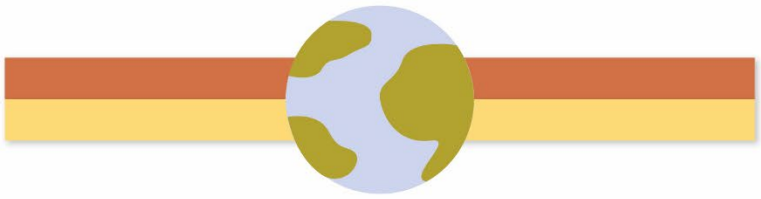
redonnés à l'espace public grâce à l'aménagement des Berges de Reims et
100 arbres de plus à l'issue des travaux

8 %

d'espaces végétalisés en plus sur la voie des Sacres à l'issue des travaux



3 Sensibilisation et accompagnement



3.1 AIDES : la ville soutient les efforts individuels

La ville de Reims accompagne les habitants dans leur transition écologique en les aidant à financer l'achat d'un vélo ou d'un véhicule moins polluant pour décarboner leurs déplacements et améliorer la qualité de l'air.

Augmenter la part de véhicules à faibles émissions

Une aide à la reconversion des véhicules les plus polluants a été mise en place par la ville de Reims dans l'optique d'améliorer la qualité de vie et la qualité de l'air sur son territoire. Les bénéficiaires éligibles à ce dispositif d'accompagnement financier sont les particuliers ou personnes physiques, domiciliés à Reims, qui justifient d'une résidence principale ou d'un emploi dans le périmètre de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFEm). Le critère de résidence a été étendu aux habitants résidant dans les portions de voiries en sens unique aboutissant dans la ZFEm. Bien que l'on s'achemine probablement vers la suppression des ZFEm au plan national, la ville de Reims a maintenu le dispositif. Cette aide peut être attribuée pour l'achat d'un véhicule électrique ou classé CRIT'AIR 1 et 2, neuf ou d'occasion. Son montant (de 2 000 à 6 000 € avec plafond) varie selon le Revenu Fiscal de Référence. En 2024, 15 dossiers ont été financés par la Ville, pour un total de 64 000 €.

Modifier les modes de déplacements

Une aide à l'achat de vélo, avec ou sans assistance électrique, est proposée depuis 2021 par la ville de Reims pour inciter ses habitants à opter pour un usage du vélo dans leurs déplacements du quotidien. Elle s'étend de 80 à 250 € selon le modèle. En 2024, 558 dossiers ont été acceptés par la Ville : 195 vélos classiques, 303 vélos à assistance électrique, 33 vélos à assistance électrique cargo, 26 vélos à assistance électrique pliants et un vélo à assistance électrique adapté. Face au succès remporté en 2024, l'opération a été reconduite en 2025.



CHIFFRES CLÉS

15 aides

à l'achat d'un véhicule moins polluant ont été attribuées par la Ville, pour un total de 64 000 €

558 aides

à l'achat de vélo financées par la ville de Reims

3.2 JEUNESSE : la transmission de valeurs autour de la nature

À l'école ou en dehors, la ville de Reims multiplie pour les jeunes les propositions pédagogiques tournées vers la nature et l'impact environnemental, mais aussi le vivre-ensemble, la mixité, l'altérité ou l'inclusion qui véhiculent la même valeur de respect.

Mettre les jeunes au contact de la nature locale

Les Journées Éducation au Développement Durable à destination des CP ont été délocalisées du centre la Rosière de Villers-Allerand vers les parcs et jardins de la ville de Reims, avec de nouveaux contenus et l'avantage de la proximité qui facilite l'appropriation de ces espaces par les enseignants toute l'année. Cette offre pourrait être enrichie de nouveaux lieux présentant une autre biodiversité, tels que le jardin Coup de Pousse, la Cerisaie ou le CREPS.



Le programme « découverte de la forêt – art et nature » conçu pour les enfants de grande section de maternelle, se déroule en deux temps : la matinée pour observer, écouter, comprendre et reconnaître ce qui peuple le milieu forestier ; l'après-midi pour développer son imaginaire et réaliser une œuvre d'art éphémère dans le respect de la nature et avec les matériaux qu'elle offre.

Les « jardins pédagogiques » se développent sous la forme d'animations autour de la découverte des plantations, comestibles du potager, ruches, nichoirs, fleurs du milieu urbain…, mais aussi de la récupération et de la fabrication d'objets pour travailler la notion de seconde vie en laissant parler la créativité des enfants.

Leur faire découvrir des milieux naturels différents

Les séjours « classes vertes » sur le site de Villers-Allerand sont axés sur la découverte et le respect du milieu naturel, avec des modules sur le monde du vivant, le cycle de l'eau, le règne fongique, la vie animale, la vie végétale, l'économie forestière, la géographie et l'orientation.

Le site de la Grainetière sur l'île de Ré accueille les classes rémoises dans un environnement maritime qui leur permet de découvrir notamment les paysages du littoral, les écosystèmes marins, les vents, l'impact du changement climatique sur les océans…
Des classes de montagne et découverte de l'environnement sont proposées aux écoles.

Renouveler les contenus pédagogiques

En partenariat avec l'Éducation nationale, la ville de Reims réinterroge régulièrement les contenus pour être en adéquation avec les programmes scolaires, mais aussi l'évolution des pratiques. En 2025-2026, une nouvelle proposition est ainsi lancée à destination des classes de CE2. Mêlant activités scientifiques, orientation et impact du climat sur le milieu naturel, ces journées se dérouleront sur le site de Villers-Allerand.

Le nouveau projet « Altérité » a été mis en œuvre en 2024-2025. Inscrit dans le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC), il a donné lieu à des ateliers philosophiques sur les temps périscolaires du soir qui ont mobilisé une centaine d'élèves de CM2 des sept écoles de la Cité éducative Orgeval-Walbaum. Ces ateliers ont permis de faire un travail approfondi sur l'égalité filles-garçons au sein de l'école. La démarche devrait être reconduite sur d'autres thématiques.

Mais aussi :

Mobilisation des jeunes en service civique sur des missions de sensibilisation du public à la nature en ville et à la transition écologique. Parmi les actions mises en place : un escape game pratiqué par 997 collégiens, un podcast sur l'éco-anxiété réalisé avec Radio Jeunes Reims, un jeu de plein air sur les gaz à effet de serre proposé aux classes élémentaires lors de Reims Urban Nature, une animation et une exposition sur les climatosceptiques.

Mise en place d'espaces sans tabac signalés par des panneaux réalisés par les enfants de CM1-CM2, suivie d'un mégothon (opération de ramassage des mégots) dans 13 écoles qui a permis le ramassage de plus de 25 000 mégots.

Engagement du Conseil Municipal des Jeunes sur des projets liés à l'environnement, comme la sensibilisation du public à la déforestation et à la plantation d'arbres participative ou le World Cleanup Day annuel (journée mondiale de nettoyage de la planète) aux Promenades.

Maintien du dispositif Jardin Coup de Pousse qui favorise, entre seniors et enfants des écoles, la transmission de connaissances sur la nature et le jardinage.

CHIFFRES CLÉS

50 classes
ont bénéficié de séjours sur le site La Rosière

16 classes
de grande section de maternelle ont profité des journées découverte de la forêt

13 classes
ont effectué un séjour classe de mer sur le site de La Grainetière (Ile de Ré)

6 classes
sont allées en séjours montagne (séjours clé en mains)

Plusieurs milliers d'enfants
quotidiennement sensibilisés au développement durable sur les temps périscolaires et extrascolaires

3.3 RESTAURATION SCOLAIRE : de bonnes habitudes à prendre

Le regard fixé sur les objectifs de la loi EGalim, la Caisse des écoles publiques de Reims fait monter en gamme la qualité des produits proposés dans les cantines tout en cherchant à développer chez les enfants une sensibilité au gaspillage et un comportement alimentaire sain.

Développer l'éducation au goût chez les enfants

Dans le cadre du projet Nutrition, Sensorialité & Durabilité (NutS&D), les agents de cantine, ATSEM et animateurs périscolaires de Reims suivent une formation mise en place avec la Maison de l'Alimentation et de la Nutrition. Une équipe de diététiciens les accompagne pour qu'ils intègrent l'éducation au goût dans leurs pratiques : familiariser les enfants avec de nouveaux aliments, développer leur curiosité alimentaire, leur apprendre à écouter leur sensation de faim… Objectif : que les enfants – adultes de demain – adoptent une alimentation de qualité. D'ici 5 ans, le programme aura été déployé dans tous les restaurants scolaires rémois. En 2024-2025, 10 d'entre eux ont été ciblés et près de 200 agents formés.

Réduire le gaspillage alimentaire et les déchets

L'instauration des repas sans viande, couplée à la refonte des menus et au passage à quatre composantes au lieu de cinq certains jours, a permis de réduire considérablement la quantité des déchets alimentaires depuis 2023.

Les biodéchets sont collectés dans les 64 restaurants scolaires de Reims depuis janvier 2024 par la société Agricyclage pour être valorisés en biogaz et en engrais organique. Entre janvier et juin 2025, environ 97 tonnes de biodéchets ont été collectées sur 58 sites.



Soutenir les filières agricoles

Forte de son positionnement comme acteur de la santé publique à travers les dix axes de sa politique nutritionnelle, la Caisse des écoles publiques participe pour la 2e année au programme européen « Lait et fruits à l'école ». Accompagnée d'une mesure éducative, la distribution de ces produits frais vise à promouvoir un comportement alimentaire plus sain chez les élèves, mais aussi à enrichir leurs connaissances sur les filières et produits en replaçant l'alimentation dans son contexte agricole et environnemental.

Mais aussi :

Poursuite des partenariats avec l'ESAT Les Ateliers de la Forêt, dont les travailleurs en situation de handicap assurent la préparation quotidienne des pommes de terre (épluchage, découpe, conditionnement, livraison), et avec la Banque alimentaire qui récupère les repas non consommés par les enfants.

Organisation des « commissions enfants restauration scolaire » quatre à cinq fois par an avec à chaque fois à une dizaine d'enfants volontaires qui goûtent des plats avec des saveurs nouvelles et donnent leur avis.

Dématérialisation des factures de restauration scolaire depuis septembre 2025 pour réduire la consommation de papier et améliorer le service rendu aux familles.

CHIFFRES CLÉS

Plus de 25 %
de produits durables et de qualité (au sens de la loi EGalim),
dont 13,55 % de produits bio, provenant pour près de 10 % de la région Grand Est

Près de 200 agents
formés à l'éducation au goût

Environ 97 tonnes
de biodéchets collectées et valorisées au 1er semestre 2025

3.4 GRAND PUBLIC : une grande diversité d'approches

Avec la grande implication de ses agents, la collectivité crée et saisit toutes les opportunités possibles pour entrer en contact avec le public et le mobiliser sur les enjeux environnementaux, afin qu'il devienne acteur de la transition écologique sur son territoire.

Proposer des outils spécifiques

Le dispositif Passeport pour demain regroupe des animations de sensibilisation grand public proposées gratuitement chaque mois sur des thèmes différents et renouvelés. Entre septembre 2024 et 2025, des visites sur sites ont été organisées autour des énergies renouvelables, de la gestion des eaux pluviales, de l'agriculture bio, d'une maison auto-rénovée thermiquement, mais aussi une conférence interactive sur les biodéchets et des ateliers sur la gestion du confort d'hiver dans son logement, la cuisine de demain ou la syntropie.

Une partie de ces animations a été délocalisée en milieu rural et dans des quartiers périphériques. 338 personnes sont inscrites à la newsletter qui relie et informe les volontaires du Passeport pour demain. À titre indicatif, 40 abonnés ont participé à la visite de la chaufferie Croix-Rouge, 33 à la visite de la centrale photovoltaïque au sol de Saint-Brice-Courcelles et 31 à celle de l'unité de méthanisation de Warmeriville.

Organiser des actions de sensibilisation toute l'année

Cleanup Day (avril 2025) : accompagnés par les maisons de quartier, 90 jeunes de 11 à 17 ans participant à un « parcours jeunes citoyens » ont nettoyé l'ensemble du territoire de la ville de Reims. À l'issue, ils se sont retrouvés sur l'esplanade de la porte de Mars pour le pesage des déchets récoltés. Le groupe ayant ramassé le plus de déchets a été récompensé.

Journée des mobilités douces (avril 2025) : sur la suggestion d'habitants du quartier Orgeval, la Ville et la maison de quartier ont invité la population à une grande journée d'animation pour s'informer sur l'impact environnemental des transports et repenser nos modes de déplacements en dehors de la voiture individuelle.

Semaine bleue (octobre 2024) : une centaine de personnes ont participé à la visite du centre de valorisation énergétique Rémival et à des jeux sur le tri, au stade Delaune.

Les bibliothèques de Reims sont des ambassadeurs actifs du développement durable à travers les collections documentaires dédiées qu'elles enrichissent chaque année et le développement de la médiation culturelle pour le public et les scolaires. Deux nouveaux Itinéraire d'éducation artistique et culturelle (EAC) sont proposés à la rentrée 2025-2026 : « Le voyage d'un déchet » pour les CP et « Dans la peau des petites bêtes » pour les CE1 et CE2. À quoi s'ajoutent des expositions sur la forêt, des ateliers, conférences, projections, jeux, spectacles, bourse aux plantes.

Charte de l'arbre (6 mars 2025) **:** à l'occasion de la présentation de la charte de l'arbre qui peut être consultée et signée par tous sur www.reims.fr, les élagueurs de la Ville ont conseillé près de 200 visiteurs sur la gestion, le choix et la plantation des arbres.

Les couleurs de la Petite Enfance (mai 2025) : ce rendez-vous annuel des familles et des professionnels de la petite enfance, mis en place par la ville et ses partenaires, a pris cette année les « couleurs de la nature » avec de nombreuses propositions tournées vers l'éveil à la nature et la découverte de notre environnement.



Forum des seniors et des aidants (mars 2025) : dans le cadre de 65+ et en partenariat avec COMAL SOLIAH, la Ville a fait intervenir les ambassadeurs du tri du Grand Reims afin d'acculturer les seniors aux enjeux d'économies d'énergies (quatre interventions en 2025 soit 100 personnes environ). Les ambassadeurs étaient également présents pour la Journée des aidants organisée en partenariat avec le Département et la fédération Grand-Est de l'AGIRC ARCCO le 17 octobre.

Diffuser les bonnes pratiques dans les manifestations

Festiv'été (fin août 2024) **:** pour se conformer aux prescriptions du label éco-manifestation, un travail particulier a été fait par la Ville et son partenaire Jazzus sur la gestion des déchets, la protection des espaces naturels du parc de Champagne, le recyclage des fournitures, la limitation des impressions papier (QR code pour plan et programme) et les mobilités douces pour la venue du public. Sur les 19 000 participants, 60 % sont venus en voiture à plusieurs, 15 % en marchant, 15 % seuls en voiture/moto, 5 % en vélo ou trottinette et 5 % en transport en commun.

Reims Urban Nature (juin 2025) **:** Le festival en plein air de la ville de Reims a permis à de nombreux acteurs sportifs, culturels, de la jeunesse aux seniors, de pratiquer des activités physiques et sportives, d'animation et de loisirs dans les parcs rémois avec une forte dimension autour du respect de la nature et des écosystèmes et du vivre ensemble.

Reims Champagne Run (octobre 2024) : en marge des compétitions, des actions de sensibilisation sont menées auprès des bénévoles, des coureurs et du public, notamment via un guide de bonnes pratiques écoresponsables et citoyennes, pour encourager des gestes simples qui changent la façon d'appréhender les événements de masse, dans le respect des autres et de l'environnement.

La charte du sport : la charte du sport établie par la ville de Reims se veut un recueil des bonnes pratiques à observer. En la signant dans le cadre des conventions annuelles, plus de 80 clubs rémois s'engagent à avoir une démarche éco-responsable dans l'organisation de leurs événements sportifs.

CHIFFRES CLÉS

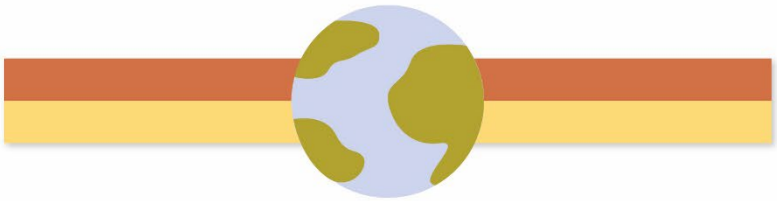
338 abonnés
à la newsletter Passeport pour demain

1 500 documents
en rapport avec le développement durable acquis par les bibliothèques municipales entre 2023 et 2025.

Plus de 80 clubs
conventionnés et accompagnés par la Ville pour limiter l'empreinte écologique de leurs événements sportifs



4 Administration et exemplarité



4.1 DÉMARCHE RESPONSABLE : une dynamique globale

Rendre ses dépenses plus favorables au climat, diminuer ses émissions de CO_2 dans les déplacements, favoriser le réemploi, organiser des manifestations plus vertueuses : toutes ces démarches sont menées de front par la collectivité avec le souci de réduire son impact global.

Évaluer l'impact sur le climat

La ville de Reims et le Grand Reims se sont engagés il y a quatre ans dans l'analyse de leurs dépenses budgétaires sous le prisme du climat. La finalité est de mesurer l'impact de chaque dépense et de mettre en place des processus pour les faire évoluer favorablement d'un exercice à l'autre.

L'évaluation du budget sous le prisme du climat, menée en 2025 par la ville de Reims, porte sur les investissements du compte administratif 2024. Les dépenses les plus favorables au climat sont principalement celles qui concernent les requalifications de voirie liées aux modes et aux transports collectifs décarbonés, la rénovation thermique des bâtiments, les aménagements offrant « un espace vert à moins de 300 mètres de chaque habitant ».

En parallèle, un bilan des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services de la collectivité doit être établi tous les trois ans. Réalisé une première fois en 2023, il sera remis à jours en 2026 sur la base des données 2025.

Réduire l'impact des déplacements

Le renouvellement des véhicules thermiques par des véhicules électriques se poursuit sur le même rythme que les trois années précédentes, soit 30 véhicules commandés, dont 19 sont électriques. Des utilitaires disposant d'une autonomie compatible avec les conditions de roulage de certains métiers de la collectivité ont également été acquis.

Le déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) se poursuit en parallèle pour la flotte de la collectivité. Le nombre de points de charge a atteint 200, soit une augmentation de plus de 50 %.

Équipé de points de recharge et d'un nouvel espace de coworking, le site de la 12e Escadre d'aviation est, depuis septembre 2025, à la disposition des agents de la collectivité.

Pour favoriser la mutualisation et l'optimisation de la flotte de véhicules de services, des armoires à clés ont été mises en place sur trois sites : hôtel de ville, Max Rousseau et rue Gaston Boyer. D'autres sites seront progressivement dotés.

Le verdissement de la flotte commence à avoir un effet significatif sur le volume de carburants consommés annuellement, avec une baisse de l'ordre 7 000 litres entre 2023 et 2024 (tous carburants confondus).

La collectivité encourage toujours en interne, par des mesures incitatives, le recours aux transports en commun ou aux modes de déplacement alternatifs et durables, comme le vélo ou le covoiturage. 284 agents de la ville de Reims ont bénéficié d'un remboursement de leur titre de transport en commun.

Réduire les consommations et favoriser le réemploi

La vente de biens déclassés organisée pour le compte des deux collectivités permet à de nombreux objets et matériels de voir leur durée d'usage prolongée par le système de ventes aux enchères en ligne. 195 produits ont ainsi été vendus par la Ville via Agora store pour près de 230 000 € de recettes.

En matière de fournitures de bureau et papier, chaque service gère son budget en fonction de ses propres besoins. Cette responsabilisation a entraîné une baisse très sensible des quantités consommées.

La reprographie s'est équipée de machines plus performantes et affine les commandes auprès des services pour n'éditer que les quantités utiles.

La collectivité est à plus de 36 % de matières recyclées sur les mobiliers de bureau achetés entre septembre 2024 et juillet 2025. Un résultat supérieur aux 20 % imposés par la loi AGEC.

Quand ils sont hors service, les matériels électroménagers en usage dans la collectivité sont restitués au fournisseur qui les dépose chez ENVIE pour reconditionnement ou recyclage. Dans le renouvellement du marché des matériels électroménagers, la collectivité a ajouté deux nouveaux lots afin de pouvoir acquérir elle-même des matériels reconditionnés.

Développer les démarches éco-responsables

La démarche d'éco-labellisation des événements lancée en 2024 par la ville de Reims et le Grand Reims se poursuit avec le concours de la coopérative culturelle Jazzus. Quatre événements ont atteint les objectifs d'exemplarité et obtenu le label en 2025 : Reims, l'épopée légendaire (niveau 1), Festiv'été (niveau 2), le Village étudiant (niveau 2) et les couleurs de la petite enfance (niveau 3).



Le nouveau schéma d'orientations pour la culture 2025-2029, adopté le 16 juin 2025, réaffirme la volonté de la Ville d'inscrire sa politique culturelle dans une démarche de développement durable, notamment en proposant une offre équilibrée et accessible sur Reims.

Les bibliothèques de Reims, tout en ouvrant leur public au développement durable via des ouvrages, des animations culturelles et des incitations à l'action, mènent une démarche d'amélioration de leurs pratiques professionnelles : création d'un groupe de travail « bibliothèque verte », nomination d'un référent écologie pour le réseau, réduction des déchets produits par l'activité, recyclage des ouvrages désherbés et des fournitures de bureau, réduction du stockage informatique, achats plus durables…

Les musées de Reims, parallèlement à la réorganisation générale engagée en 2024 et 2025 et à la préparation du nouveau musée des Beaux-Arts, finalisent la rédaction d'un plan de transition écologique global qui devrait être opérationnel en septembre 2026. Ils ont aussi assuré l'organisation en septembre 2024 d'un congrès professionnel national sur le thème « Penser le musée de demain. La décroissance en question ». Plusieurs actions tournées vers les publics sont à signaler en 2025 : les médiations sur le site naturel du fort de la Pompelle, l'accueil du jardin éphémère « Le sacre de la nature » au musée Saint-Remi, le lancement d'un jeu sur la recherche des éléments végétaux et floraux dans ses collections et la participation aux « Rendez-vous aux jardins ».

La charte du sport qui fonde la relation entre la Ville et 80 clubs conventionnés a un effet d'entrainement positif sur l'organisation des événements sportifs : plus d'une centaine par an (hors matchs de championnats) s'inscrivent dans une démarche de réduction de leur empreinte écologique.

Mais aussi :

La poursuite du passage à l'éclairage LED du bâtiment, des bureaux et auditoriums du Conservatoire et de l'éclairage scénique du Cellier.

Refonte du magazine municipal de Reims en 2025 et réflexion en cours sur les modalités de diffusion.

Mise en avant des acteurs et produits locaux sur le stand de la ville de Reims et du Grand Reims à la foire de Châlons-en-Champagne et réaffectation des éléments constitutifs du stand vers le réemploi ou le recyclage.

CHIFFRES CLÉS

19 nouveaux véhicules électriques
commandés par la ville de Reims

9 vélos à assistance électrique
acquis par la ville de Reims en 2025, dont 2 VTT pour la Police Municipale

7 000 litres
de carburants économisés en un an

200 points de recharge
disponibles pour la flotte de la collectivité

33 000 kg de papier
recyclés en moyenne par an par les Bibliothèques de Reims

4.2 AGENTS ENGAGÉS : la transition se vit au quotidien

Tous les agents dans leurs missions quotidiennes, que ce soit au bureau ou sur le terrain, peuvent être acteurs de l'adaptation du territoire au changement climatique. Avec les formations et les outils mis à leur disposition, ils acquièrent peu à peu de nouveaux réflexes et de nouvelles compétences.

Former aux enjeux environnementaux

Des actions de formation en rapport avec le développement durable continuent d'être proposées par la collectivité en divers formats (présentiel, distanciel, MOOC). Elles couvrent nombre de ses domaines d'intervention et de ses métiers : depuis l'élimination des PFAS (substances chimiques) et des micropolluants jusqu'aux animations autour de la prévention des déchets en passant par le duo gagnant entre écologie et économie pour une transition réussie. Entre janvier et septembre 2024, 22 agents de la ville de Reims se sont inscrits dans ces programmes.

Tous ont également accès à Idéal Co, plateforme collaborative et centre de ressources de la sphère publique, qui permet de s'informer sur les questions de transition écologique.

Une offre particulière proposée avec l'École du Climat sur les enjeux climatiques rapportés aux pratiques professionnelles dans la collectivité a été déployée pendant 15 mois jusqu'en juin 2025. Elle a été suivie par 102 agents.

Agir au quotidien

Une nouvelle démarche de tri des déchets est en cours depuis deux ans au sein de la collectivité. 67 sites sur 92 sont maintenant équipés de conteneurs communs (Modulos) où les agents peuvent venir déposer leurs déchets de bureaux. Par des gestes simples, ils peuvent ainsi améliorer l'efficacité du tri et du recyclage tout en améliorant les conditions de travail des employés de ménage.

Suivant la loi EGAlim, le restaurant administratif le Méridien a intensifié les mesures visant à tendre vers une alimentation de qualité et durable : maîtrise du tri à 100 %, collecte des déchets alimentaires (900 kg par mois environ) et valorisation par compostage et méthanisation, collecte spécifique et valorisation des huiles de fritures usagées (350 litres en 2024), achats de fruits et légumes HVE (Haute Valeur Environnementale) ou régionaux, menus végétariens plusieurs fois par semaine.

Élargir et entretenir la communauté des éco-agents

Afin de valoriser l'engagement des agents signataires de la charte éco-agent et faire d'eux des « ambassadeurs » des actions éco-responsables, différentes animations leur ont été proposées, sur leur temps de pause méridienne, au cours de l'année : visite de la station d'épuration de Saint-Brice-Courcelles, atelier de sensibilisation à la réparation de matériel numérique, découverte des aménagements du parvis Saint-André, réunion d'information sur la mobilité électrique, deux sorties sur le thème de la biodiversité et des oiseaux aux parcs de Champagne et de la Patte d'oie, pique-nique convivial au parc de Champagne…



L'espace collaboratif Alizé (outils de communication interne) reste l'outil fédérateur de la collectivité pour acculturer les agents à la sobriété et à la transition écologique en abordant les bonnes pratiques sous un nouvel angle de communication. En un an, il a été fréquenté par près de 20 agents en moyenne par jour pour plus près de 13 000 pages vues et 122 téléchargements.

À leur choix, les agents peuvent recevoir en version dématérialisée depuis juillet 2025 le magazine interne de la collectivité, « Ensemble », ce qui devrait limiter le nombre d'exemplaires papier à imprimer et diffuser. Une page « écoresponsabilité » y est incluse depuis février 2025. Elle est doublée d'une lettre d'information, Ensemble pratique, qui met en avant des écogestes mensuels.

« Mettez du vert dans votre métier » : s'adressant à tous les agents, la conférence organisée sur ce thème avec AXA Climate fin 2024 a abordé la question de l'évolution des métiers consécutive à la révolution verte en marche.

Dans le cadre d'une étude confiée par le Grand Reims, les agents ont profité d'un webinaire consacré à la surchauffe urbaine - enjeu majeur pour la collectivité - en s'appuyant sur la cartographie de la vulnérabilité réalisée sur le territoire.

Améliorer l'accessibilité

Label qualité usager : la collaboration s'est intensifiée entre la mission longévité handicap ville inclusive et la direction relations satisfaction usagers-engagement citoyen autour de l'accessibilité globale des lieux d'accueil. De nouveaux contenus répondant aux critères d'accessibilité ont été ajoutés sur www.reims.fr. Le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à 88,7 %.

Inclusion : les agents d'accueil ont été initiés à Sourdline®, plateforme d'interprétariat en Langue des Signes Française qui permet à une personne sourde ou malentendante de communiquer avec tout agent de la collectivité. Un groupe de travail transversal dédié à l'inclusion des enfants en situation de handicap permet aux agents des directions de la jeunesse, de l'éducation, des solidarités, des sports de réfléchir ensemble pour mieux accompagner les enfants et les équipes sur le terrain. 150 agents du périscolaire ont été formés. Quatre agents expérimentent en e-learning une formation au Facile À Lire et à Comprendre (FALC) pour acquérir des bases communes et tester la rédaction de documents pratiques en FALC.

Mais aussi

Installation d'interrupteurs à détecteur dans les couloirs pour une maîtrise des consommations électriques

Sensibilisation des agents contre le gaspillage de l'eau et à l'utilisation de produits d'entretien raisonnée

CHIFFRES CLÉS

425 signataires
de la charte éco-agent

67 sites
équipés de conteneurs modulos pour le tri des déchets sur le lieu de travail

4.3 ACHATS RESPONSABLES : dans une spirale vertueuse

Conformément aux engagements du SPASER* adopté pour la période 2023-2025, la ville de Reims et le Grand Reims promeuvent les achats responsables auprès de leurs agents et des entreprises, tant sur l'axe environnemental et économique que social et solidaire.

Adapter les processus internes

Le Comité des engagements fonctionne depuis septembre 2024 selon une nouvelle formule. Les séances sont remplacées par des réunions techniques propres à chaque dossier sélectionné pour se laisser le temps d'échanger avec les directions émettrices et de proposer des compléments (clauses et critères sociaux et/ou environnementaux) adaptés à la nature du besoin. Une réflexion est menée en parallèle sur l'allotissement des procédures afin de mieux soutenir les TPE et les PME. 33 dossiers ont été sélectionnés en 2025, 11 ont été examinés au cours du premier semestre.

La collectivité a acquis un système d'information achats qui va permettre d'uniformiser la gestion des marchés publics au sein des services et de faciliter le suivi des indicateurs du SPASER.

Ces indicateurs vont être ramenés de 62 à 50 de façon à renforcer la lisibilité et la pertinence du dispositif de suivi. Cette évolution sera inscrite à l'avenant de prolongation du SPASER prévu en 2026.

Un critère environnemental jugé sur 10 points est intégré dans tous les dossiers travaillés avec le service « conseil à l'achat » pour évaluer les propositions des candidats, qu'il s'agisse de paille pour le centre équestre, de fourniture d'électricité ou de prestation de nettoyage des écoles. En revanche, c'est sur 20 points que la concession de mobilier urbain d'affichage, renouvelée pour 12 ans, a pris en compte les performances environnementales des produits, dont les actions bilan carbone, la consommation électrique des panneaux, le procédé de nettoyage des mobiliers.

Sensibiliser les agents

Une formation spécifique sur le sourcing est proposée aux agents. Elle permet également de les sensibiliser aux enjeux environnementaux avec une ouverture vers la plateforme RAPIDD qui facilite les échanges entre collectivités sur la question des achats publics durables.

Les « Cafés de la commande publique » ont été reconduits. Entre septembre 2024 et juin 2025, neuf sessions ont eu lieu, sur des thèmes comme le choix de la procédure entre l'appel à projets et l'appel d'offres, ou l'analyse des offres.

Avec la Fédération nationale des travaux publics, un atelier a été proposé en novembre 2024 aux services concernés pour leur présenter les solutions environnementales dans les travaux publics.

Sensibiliser les acteurs économiques

Des rencontres pour sensibiliser et informer les acteurs économiques ont été organisées : un forum destiné aux TPE/PME en décembre 2024, un événement dédié aux achats responsables et inclusifs en mai 2025.

Concernant la charte de l'achat public applicable à toutes les procédures passées par la Ville et le Grand Reims, un bilan annuel de sa mise en œuvre auprès des TPE et PME a été réalisé.

Des fiches méthodologiques sont en cours de création, avec l'objectif d'aider les entreprises dans la préparation et le dépôt de leur candidature.

Des travaux sont engagés pour simplifier les documents de consultation afin de les rendre plus lisibles et plus accessibles.

** Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables*

Une expérimentation est menée en 2025 en partenariat avec la CRESS** Grand Est pour faciliter et optimiser l'intégration des clauses sociales dans les phases de lancement et d'exécution des marchés publics de la ville et du Grand Reims. Au 1er semestre, cet objectif a été appliqué à huit opérations, représentant 66 000 heures d'insertion pour l'année à venir. Cette expérimentation constitue une opportunité de créer sur le territoire des emplois non délocalisables au bénéfice des publics prioritaires.

***Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire*

CHIFFRES CLÉS

33 dossiers
sélectionnés en Comité des engagements en 2025

50 indicateurs
au lieu de 62 dans le SPASER

18 agents
formés au sourcing responsable

4.4 NUMÉRIQUE RESPONSABLE : la transformation en action

Sur la base de sa stratégie numérique responsable, la collectivité progresse vers un numérique plus sobre et éthique en adoptant une politique d'achats responsables et en sensibilisant au numérique responsable les agents, les élus et les citoyens.

Décliner la stratégie numérique responsable

Une approche participative a été choisie pour élaborer la feuille de route de la Stratégie numérique responsable. À l'issue des ateliers thématiques dont les derniers ont eu lieu fin 2024, dix projets ont été proposés dans chacun des trois piliers du développement durable. Chacun est assorti d'actions concrètes à mettre en œuvre dans les trois prochaines années.

Privilégier le réemploi des matériels réformés

Réemploi : les ordinateurs de bureau qui ne répondent plus aux besoins spécifiques des services ont entamé une seconde vie comme postes publics de consultation dans les médiathèques de la ville de Reims. Certains matériels ont été revendus sur le site Agorastore.

Prolongement : un prestataire a été sélectionné pour assurer la réparation des smartphones et tablettes afin de prolonger leur durée vie.

Dons : 170 ordinateurs portables, 60 smartphones et 30 écrans ont été remis à la Ligue de l'Enseignement Marne dans le cadre d'un partenariat durable, charge à elle de les redistribuer notamment aux associations du territoire. 60 ordinateurs et 20 écrans ont été envoyés en Ukraine. 220 écrans réformés ont été proposés aux agents pour leurs usages personnels.

Mobiliser et challenger les agents

L'opération TRI PEUX LE FAIRE #2 associée au Digital Cleanup Day s'est déroulée du 10 au 21 mars 2025 sous la forme de plusieurs actions de sensibilisation : des cafés tri sur le recyclage d'appareils usagés (94 participants), deux webinaires pour collaborer et partager des fichiers de manière efficace et apprendre à nettoyer les équipements informatiques (45 participants), un atelier réparation de matériel numérique (25 participants) et un challenge inter-directions visant à faire baisser le stockage des mails.
La direction de la jeunesse a fini 1re en réussissant à alléger de 10 % le volume de sa messagerie. Grâce à cette opération, 812 000 mails ont été supprimés dans les 34 directions de la collectivité. Par ailleurs, une collecte d'équipements électroniques a été mise en place sur quatre sites à des fins de réemploi ou de recyclage. Résultat : 220 équipements électroniques (32,7 kg) partis en recyclage avec l'organisme Écologic.

Répondre aux critères de l'évaluation climat du budget

Évaluation carbone : tous les projets numériques sont formalisés dans une fiche d'opportunité qui intègre désormais une alerte lorsqu'il y a potentiellement un impact environnemental ou social. Cet élément sera pris en compte lors de l'arbitrage des scénarios à retenir.

Achats durables : une première commande de matériel reconditionné a été passée en 2025 pour des ordinateurs de bureau.

Recyclage : la collectivité travaille avec l'ESAT de Sézanne pour le démantèlement de matériels informatiques et électroniques réformés.

CHIFFRES CLÉS

Plus de 230 agents de 42 directions différentes

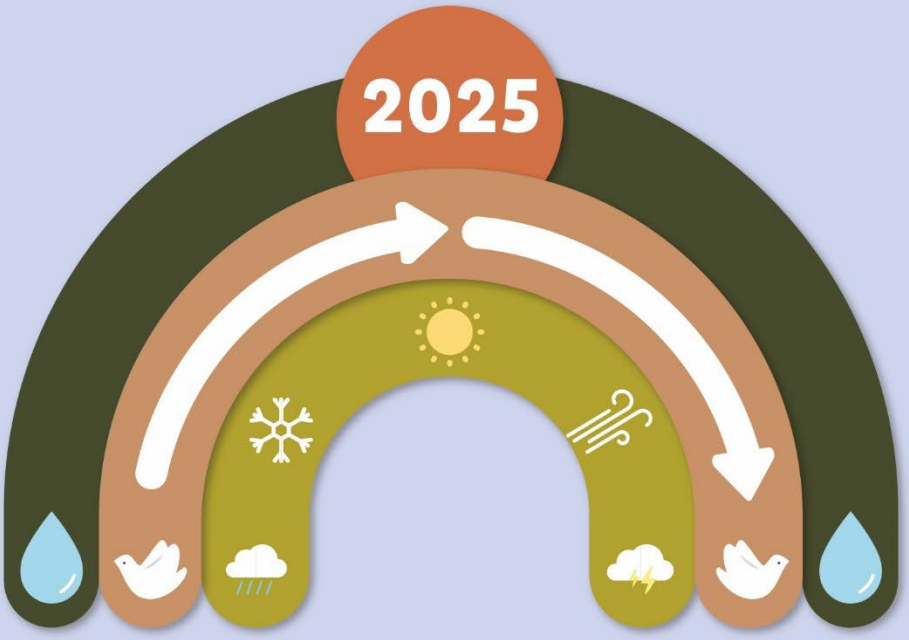
associés à la construction de la feuille de route de la stratégie numérique responsable

9,6/10 : l'indice de réparabilité

des nouveaux ordinateurs portables achetés par la collectivité

220 équipements électroniques

partis en recyclage suite à l'opération TRI PEUX LE FAIRE



www.grandreims.fr

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE